



Cérémonie du 11 novembre

Comme tous les 11 Novembre, la France a célébré l'Armistice de la Première Guerre mondiale. L'année 2023 marque le 105e anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui mit fin aux combats. Cette année marque également le centenaire du 1er allumage de la Flamme du souvenir.

Monsieur le Maire Jean-Michel Beaudic a lu le discours de remémoration adressé par Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et par Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire.

Le discours est disponible sur le site de la mairie, section "Actualités".



Communication du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

En 2023, le Syndicat des eaux du Centre-Ouest (SECO) a lancé deux projets importants pour le territoire :

- La création d'une quinzaine de kilomètres de canalisations pour restructurer le réseau d'eau potable et la construction de trois ouvrages de stockage d'une capacité totale de 5 000 m³ (un château d'eau de 2000 m³ et deux réservoirs au sol de 1 500 m³ chacun). Ces ouvrages sont implantés au lieudit La Véquière, sur la commune de Surin. Ce projet, qui sera finalisé à l'automne 2024, permettra de sécuriser la distribution de l'eau sur la majeure partie du territoire.
- La mise en œuvre d'une conduite de sécurisation entre le SECO et l'un de ses syndicats voisin, le SERTAD (basé à Sainte Néomaye). Cette conduite permettra de maintenir l'alimentation en eau potable des usagers de l'ensemble du territoire du SECO en cas de défaillance de la production d'eau potable comme une pollution accidentelle des captages ou un dysfonctionnement du traitement de l'eau à l'usine de Beaulieu.

En ce qui concerne la situation de la ressource en eau, les conditions météorologiques de cette année ont été globalement plus favorables qu'en 2022, ce qui a permis de passer une saison estivale plus sereine. Il est à noter que les consommations ont également été moins importantes, ce qui traduit la mobilisation de tous pour réaliser des économies d'eau. Nous vous en remercions et allons poursuivre nos actions dans ce sens (réduction des fuites sur le réseau, accompagnement vers la sobriété en eau, ...) pour préserver durablement la ressource.

Compostage des biodéchets : une obligation à venir

À partir du 1er janvier 2024, il sera obligatoire de trier ses biodéchets, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire. Les composteurs individuels ou collectifs deviendront de mise. Chacun devra se familiariser avec les règles à respecter.

La valorisation de ces matières organiques par un retour au sol contribue au maintien de la fertilité des sols. Ainsi au-delà de la réduction des quantités de déchets non valorisés, la collecte séparée des biodéchets et la gestion de proximité présentent un intérêt agronomique.

La CAN délivre à tous les habitants, sous conditions, des composteurs individuels pour composter directement à la maison. Réservation au 0800 33 54 68 (Appel

gratuit depuis un poste fixe - N° Vert) ou sur le site de l'Agglo en tapant dans la barre de recherche "Réservation d'un composteur".

Glyphosate : point de situation sur son utilisation

Le glyphosate suscite le débat depuis mars 2015. À l'origine de la controverse : son classement comme "probablement cancérigène pour les humains" par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence intergouvernementale sous l'autorité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations unies. Outre les effets potentiels sur la santé humaine, les associations s'inquiètent également des répercussions sur la biodiversité et l'environnement, notamment sur les eaux de surface.

Cette évaluation a été contredite en novembre 2015 par les conclusions d'une étude rendue publique par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). En 2017, le comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a confirmé – par consensus des experts nationaux des 27 États membres de l'Union européenne (UE) – que la substance active ne pouvait pas être classée comme cancérigène, mutagène ou toxique. Les preuves scientifiques disponibles ne le permettaient pas.

Il s'agit là d'une divergence d'opinions scientifiques.

Le CIRC a classé le glyphosate comme "probablement cancérigène pour les humains", ce qui n'est pas le cas des agences européennes et des autorités nationales des États membres.

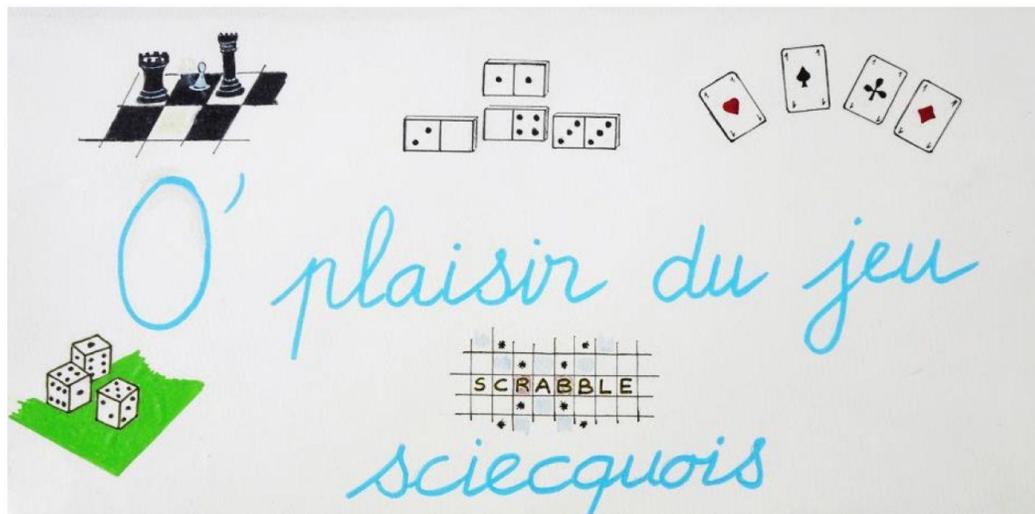
En 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a mené une évaluation comparative des alternatives non chimiques au glyphosate. Elle a déterminé les situations pour lesquelles le glyphosate peut être substitué par une solution non chimique (principalement le désherbage mécanique).

En 2023, la France décide de s'abstenir lors du vote de la proposition de la Commission européenne sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour dix ans dans l'UE. Cette abstention, partagée par de nombreux États membres, n'a pas permis de dégager une opinion majoritaire (autorisation ou interdiction). En conséquence, faute d'accord, la Commission a tranché pour l'approbation du glyphosate jusqu'en 2033 pour les professionnels.

La municipalité de Sciecq n'utilise plus le Glyphosate depuis 2017.

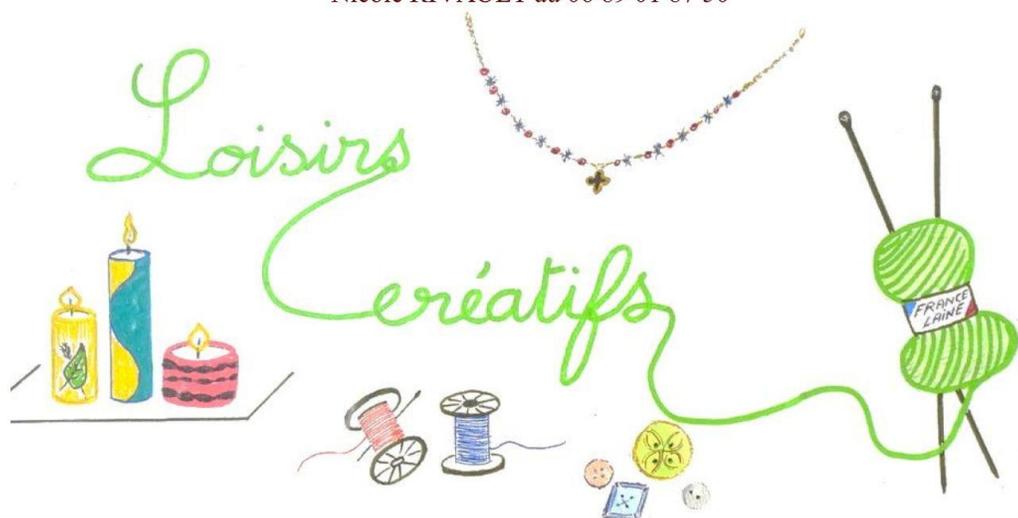
Pour rappel, la vente du Glyphosate est interdite pour les particuliers depuis la loi n°2014-110 du 23 janvier 2014.

Club O' Plaisir du jeu Sciecquois



Club O 'Plaisir du Jeu Sciecquois

Les rendez-vous du club se passent à la Pause sciecquoise, tous les jeudis à partir de 14 h 30
Nous espérons accueillir de nouveaux adhérents qui seront les bienvenus
Contact : Monique GOULARD au 06.16.49.06.62 – Marylène GODREAU au 07 85 50 08 61
Nicole RIVAULT au 06 89 01 87 50



L'atelier loisirs créatifs

Toute personne aimant broder, tricoter, crocheter, coudre, créer, peut rejoindre un groupe constitué, tous les 2èmes mardis de chaque mois à la Pause Sciecquoise
Il s'agit de partager ses connaissances et savoir-faire dans ces différents domaines, dans un atelier d'échanges. Initiation à la mosaïque
Contacts : Laurence GELIN au 06.89.13.03.29 ou
Monique GOULARD au 06.16.49.06.62

Téléthon



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



TELETHON à SCIECQ le 10 décembre 2023

À la pause Sciecquoise

10h00 : Départ de la Marche (5 €)

à partir de :

10h00 Vide bibliothèque

12h30 Repas à emporter (ou à manger sur place suivant les places disponibles à la pause sciecquoise) (conditions sur flyer ou sur site médiathèque)

14h30 après-midi récréative (3€ l'entrée) : pétanque, jeux de cartes, jeux de société pour tous les âges, baby-foot, ping-pong, billard

Sur place : Buvette et Pâtisseries



Tirage au sort le dimanche 10 décembre à 17H00

Tous les bénéfices de cette journée seront reversés au TÉLÉTHON



COMMENT NOUS SOUTENIR ? FLASH-THON DON

<https://mapage.telethon.fr/animation/SCIECQ-Telethon>

plus d'infos et réservation des repas sur :

<https://www.mediathèque-sciecq.fr/sciecquajourdhui/telethon/2023/telethon.html>